CONSIDÉRATIONS

N° 18.

SUR

L'EMPLOI DU SEIGLE ERGOTÉ

DANS LES ACCOUCHEMENS;

Thèse présentée et soutenue à la Faculté de Médecine de Paris, le 25 janvier 1828, pour obtenir le grade de Docteur en médecine;

PAR É. LAPRE, de Montigny-le-Roi,

Département de la Haute-Marne;

Bachelier ès-lettres et ès-sciences; ancien Élève de l'École pratique et des hôpitaux civils de Paris; Membre de la Société anatomique; Prévôt d'accouchemens.

Difficillimum est invenire remedium quod nihil lœdat et maximè prosit.

ROLFINCIUS.

A PARIS,

DE L'IMPRIMERIE DE DIDOT LE JEUNE,

Imprimeur de la Faculté de Médecine, rue des Maçons-Sorbonne, n° 13.

1828.

FACULTÉ DE MÉDECINE DE PARIS.

Professeurs.

M. LANDRÉ-BEAUVAIS, Doyen.	Messieurs.
Anatomie	CRUVEILHIER.
Physiologie	DUMÉRIL.
Chimie médicale	ORFILA, *Suppléant.*
Physique médicale	PELLETAN fils.
Histoire naturelle médicale	CLARION, *Président.*
Pharmacologie	GUILBERT.
Hygiène	BERTIN.
Pathologie chirurgicale	MARJOLIN. ROUX.
Pathologie médicale	FIZEAU. FOUQUIER.
Opérations et appareils	RICHERAND, *Examinateur.*
Thérapeutique et matière médicale	ALIBERT.
Médecine légale	ADELON.
Accouchemens, maladies des femmes en couches et des enfans nouveau-nés	DESORMEAUX.
Clinique médicale	CAYOL. CHOMEL. LANDRÉ-BEAUVAIS. RÉCAMIER, *Examinateur.*
Clinique chirurgicale	BOUGON. BOYER, *Examinateur.* DUPUYTREN.
Clinique d'accouchemens	DÉNEUX.

Professeurs honoraires.

MM. CHAUSSIER, DE JUSSIEU, DES GENETTES, DEYEUX, DUBOIS, LALLEMENT, LEROUX, PELLETAN père, VAUQUELIN.

Agrégés en exercice.

Messieurs	Messieurs.
Andral.	Gibert.
Arvers.	Gerdy.
Baudelocque.	Kergaradec.
Bouvier.	Lisfranc, *Examinateur.*
Breschet.	Maisonabe, *Examinateur.*
Cloquet (Hippolyte).	Parent du Chatelet.
Cloquet (Jules).	Pavet de Courteille, *Suppléant.*
Dance.	Ratheau.
Devergie.	Richard.
Dubois.	Rochoux.
Gaultier de Claubby.	Rullier.
Gérardin.	Velpeau.

Par délibération du 9 décembre 1798, l'École a arrêté que les opinions émises dans les dissertations qui lui seront présentées doivent être considérées comme propres à leurs auteurs, qu'elle n'entend leur donner aucune approbation ni improbation.

A LA MÉMOIRE

D'UNE MÈRE TENDREMENT AIMEE

ET D'UN FRÈRE CHÉRI.

Délicieux souvenirs, éternels regrets !

A MON PÈRE,

MON MEILLEUR AMI.

Reçois l'hommage de ce faible travail ; il est le fruit de tes généreux sacrifices, et le gage de mon amour filial et de ma reconnnaissance sans bornes, qui s'efforceraient en vain de le rendre digne de tes bienfaits.

É. LAPRE.

À MONSIEUR **CLARION**,

Pharmacien ordinaire du roi; Professeur de botanique à la Faculté de médecine et à l'École de pharmacie; Membre de l'Académie royale de médecine, etc.

Comme un gage de ma vive gratitude pour la bienveillance qu'il m'a témoignée pendant le cours de mes études médicales.

À MON SAVANT MAÎTRE,

MONSIEUR **MAYGRIER**,

Professeur d'accouchement, des maladies des femmes et des enfans; Membre de l'Académie royale de médecine, de la Société médicale d'émulation, etc.

Hommage de ma profonde reconnaissance pour la confiance dont il veut bien m'honorer.

É. LAPRE.

INTRODUCTION.

Parmi les nombreux objets dont s'occupe l'art de guérir, aucun n'est plus digne de fixer l'attention du médecin que celui qui a pour but de veiller à la conservation de cet être qui porte en lui le germe de l'immortalité, et sur lequel la nature semble avoir versé d'une main également prodigue les charmes et les maux. A peine échappée aux misères du bas âge, la femme trouve dans l'invasion de la nubilité une source féconde de souffrances et de dangers; devient-elle mère, nouveaux périls, nouvelles douleurs; enfin, parvenue au terme de la grossesse, elle ne peut perdre le gage sacré de ses amours sans être en butte à de nouveaux orages. Cette époque est donc bien digne des soins du médecin philosophe, puisqu'elle se rattache aux intérêts de la société, à l'espoir d'une famille, et qu'elle a pour objet les plus chères affections d'un époux. Ce sont ces réflexions, auxquelles on ne peut se livrer sans éprouver un sentiment pénible de commisération, et l'intérêt qu'on porte naturellement à l'auteur de ses jours, qui m'ont engagé à faire des recherches sur un moyen qui, dans ces derniers temps, a surtout ex-

cité l'attention des savans, et qui paraît jouir de la précieuse propriété de hâter le travail de l'enfantement, lorsque, pendant son cours, la matrice vient à être frappée d'inertie.

En choisissant ce sujet, j'ai eu moins pour but de résoudre les difficultés qu'il offre que d'éclairer ma jeune expérience des lumières des savans juges devant lesquels je dois soutenir cette dernière épreuve. Je ne me présente à cette lutte inégale qu'avec la juste défiance que m'inspire le sentiment de mes forces, bien persuadé qu'ils verront avec indulgence les efforts que j'ai faits pour mériter leurs suffrages.

CONSIDÉRATIONS

SUR

L'EMPLOI DU SEIGLE ERGOTÉ

DANS LES ACCOUCHEMENS.

L'ergot est une production végétale en forme de croissant, d'éperon ou de corne, se développant entre les valves d'un grand nombre de plantes de la famille des graminées, et surtout du genre *secale*, cas dans lequel il prend le nom de *seigle ergoté*. Cette production est encore connue, dans les différens pays où elle croît, sous les noms de *blé cornu*, *argot*, *blé noir*, *clou de seigle*, *seigle à éperon*, *blé farouche*, *blé ivre* (à cause de l'ivresse qu'elle détermine quelquefois), *clavus secalinus*, *secale luxurians*, *secale cornutum*, *calcar*, *secalis mater*, etc.

Le seigle ergoté présente, dans ses caractères physiques, de grandes variétés, qui tiennent aux localités où il s'est développé et à une foule d'autres circonstances. L'ergot du seigle est ordinairement allongé, légèrement recourbé en forme de croissant à une seule ou à ses deux extrémités, qui sont obtuses ou pointues; il est marqué, sur ses faces, d'un à quatre sillons longitudinaux plus ou moins profonds; quelques grains présentent, en outre, des déchirures irrégulières qui paraissent être le résultat de la dessiccation, et d'autres sont percés de petites cavités que l'on pense généralement produites par la piqûre de certains insectes.

La longueur des ergots est aussi variable que leur forme; quelques-uns ont à peine la longueur de la semence du seigle dans l'état naturel, et ne dépassent pas les valves de la glume, tandis que d'autres ont jusqu'à dix-huit ou vingt lignes de longueur; cependant la longueur la plus commune varie entre six et dix lignes sur une à deux lignes de diamètre. Une pellicule violacée et d'un gris ardoisé dans quelques points recouvre tout l'ergot, excepté à l'endroit par lequel il adhérait à la balle.

Quand on rompt transversalement un grain de seigle ergoté, il fait entendre le bruit que produit une amande sèche en pareil cas; sa cassure est nette, d'un blanc terne et d'une consistance assez ferme. Réduit en poudre, l'ergot est d'un gris brunâtre; il graisse le papier avec lequel il est en contact : à cet état, porté à plusieurs reprises sur la membrane pituitaire, il ne m'a paru agir que mécaniquement, comme l'aurait fait une poudre inerte; il a seulement un peu augmenté la sécrétion du mucus nasal.

L'odeur de l'ergot ne paraît pas sensible quand on en flaire quelques grains isolément; mais si l'on vient à déboucher un bocal qui depuis quelque temps en contient une certaine quantité, on est frappé d'une odeur nauséeuse extrêmement désagréable; cette sensation est bien plus prononcée encore si l'ergot est frais et à l'état pulvérulent. Ce n'est qu'après avoir mâché pendant quelque temps des grains ergotés qu'ils laissent à la bouche une saveur fade et nauséabonde, qui devient bientôt légèrement âcre et mordicante.

Présenté à une bougie en ignition, l'ergot brûle à la manière des corps gras, en répandant une lumière pâle et en dégageant une odeur particulière et une fumée assez épaisse; le charbon qu'il laisse est compacte, et conserve parfaitement la forme du grain.

Mêlé à la farine du froment ou du seigle dans la proportion d'un sixième, par exemple, il forme une pâte mal liée, et un pain d'une teinte violette et d'une saveur légèrement amère.

Le nombre d'ergots qui se développent sur un même épi est très-variable. Quand il n'y en a qu'un petit nombre, ils sont ordinaire-

ment bien développés, et les grains de seigle restés sains, bien nourris; tandis que l'un et l'autre sont atrophiés si un même épi porte un grand nombre d'ergots : c'est dans ce cas qu'ils sont quelquefois entièrement cachés par les valves de la glume.

Cette production végétale se montre surtout commune dans les pays humides et marécageux, dans les terrains sablonneux et pendant les années pluvieuses : aussi la Sologne, où toutes ces conditions se trouvent réunies, est la province où le seigle ergoté a causé les épidémies les plus meurtrières. Tous les auteurs s'accordent à regarder ces conditions comme les plus propres à favoriser le développement de l'ergot; mais ils ont émis un grand nombre d'opinions diverses sur ses causes, sa formation et sa nature. Prétendre les passer toutes en revue, ce serait annoncer une prétention qui nous exposerait infailliblement au reproche mérité d'avoir commis plus d'une omission involontaire : aussi nous bornerons-nous à citer seulement l'opinion de quelques savans.

Duhamel, *Tillet*, *Réad*, etc., ayant trouvé dans l'intérieur de quelques grains ergotés des larves d'insectes, ont pensé que cette production était analogue à la noix de galle, qu'on sait être causée par la piqûre d'un hyménoptère, du genre *cinips* de *Linné*. Cette opinion est complètement abandonnée; car il est généralement reconnu que ce n'est qu'accidentellement qu'on trouve dans les ergots des larves d'insectes. Selon *Parmentier*, *Valmont de Bomare*, *Bosc*, l'ergot doit son origine à une surabondance des sucs nourriciers. M. *Tessier* considère cette excroissance comme une maladie particulière aux céréales, qui attaque leurs grains et en change la nature; MM. *Virey* et *Vauquelin* partagent cette opinion, et pensent que cette altération du seigle est le résultat de la putridité. Selon M. *Decandolle*, l'ergot est un champignon parasite qui se développe dans l'ovaire même, et végète à la place du grain qu'il remplace; il en fait une espèce du genre *sclerotium*, sous le nom de *sclerotium clavus*. Enfin, tout récemment, M. *Léveillé* a publié dans un mémoire une opinion nouvelle, qui paraît plus conforme à la vérité. Ayant observé attentivement le dévelop-

pement de l'ergot, il a vu que cette production croît avant la fécondation dans l'intérieur même des valves de la glume, sous forme d'un petit tubercule mou qui devient noirâtre. A une certaine époque, ce petit corps fungiforme se déchire, laisse écouler sur l'ovaire, qu'il surmonte, un suc visqueux qui, en se desséchant, forme une couche mince, jaunâtre, laquelle se fendille et se détache par la suite sous forme d'écailles ; peu à peu cette production parasite diminue de volume, se dessèche, et finit enfin par se séparer de l'ovaire. On voit que, d'après ce jeune médecin, l'ergot se compose à la fois de deux parties très-différentes, dont l'une est l'ovaire non fécondé et considérablement développé (*ergot proprement dit*), et l'autre le petit tubercule fungiforme qui se sépare de l'ovaire avec une extrême facilité, et que M. *Léveillé* considère comme une espèce de champignon parasite, qu'il nomme *sphacelia segetum*, à cause de la propriété qu'il lui attribue de produire la gangrène.

Avec quelque soin que j'aie examiné un grand nombre de grains de seigle ergoté, je n'ai pu parvenir à découvrir la sphacélaire de M. *Léveillé ;* j'espère être plus heureux quand je pourrai observer l'ergot sur sa tige.

Propriétés chimiques.

Parmi les nombreuses analyses qui ont été faites du seigle ergoté, celle de M. *Vauquelin* étant la plus exacte, nous nous bornerons à la rapporter. D'après ce savant chimiste, l'ergot contient, 1°. une matière colorante d'un jaune fauve, soluble dans l'alcohol, ayant une saveur semblable à celle de l'huile de poisson ; 2°. une assez grande quantité d'une matière huileuse, blanchâtre, d'une saveur douce ; 3°. une matière colorante, violette, insoluble dans l'alcohol ; 4°. un acide libre, qu'il présume être de l'acide phosphorique ; 5°. une matière végéto-animale très-abondante, très-putrescible, et fournissant beaucoup d'huile épaisse et d'ammoniaque à la distillation ; 6°. une petite quantité d'ammoniaque libre qu'on peut séparer à la température de l'eau bouillante.

Il paraît, d'après le résultat de cette analyse, contre l'opinion de M. *Virey*, que le seigle ergoté ne contient pas d'amidon, que le gluten s'y trouve altéré, et qu'il renferme une huile épaisse et de l'ammoniaque, produit que l'on ne rencontre pas dans le seigle ordinaire.

Dans l'état actuel de la science, et d'après l'opinion récemment émise par M. *Léveillé* sur la formation de l'ergot, qui, selon lui, doit toutes ses propriétés à la sphacélaire, une nouvelle analyse du seigle ergoté devient nécessaire ; non pas que je pense qu'il y ait de l'inexactitude dans les travaux de M. *Vauquelin*, mais parce qu'en soumettant séparément à l'analyse l'ergot et la sphacélaire, on pourra arriver à reconnaître auquel de ces deux produits végétaux appartient tel ou tel principe. Cet examen comparatif conduira peut-être à la découverte du principe actif du seigle ergoté, et pourra mettre l'observateur expérimenté sur la voie d'attaquer victorieusement ou de prévenir les maladies produites par ce fléau destructeur de la société.

Pour compléter ce beau travail, il faudrait soumettre chacun des principes extractifs obtenus par l'analyse à des expériences sur les animaux. En procédant ainsi, on arriverait infailliblement à reconnaître quel est le principe toxique du seigle ergoté, et quel est celui qui jouit de la propriété obstétricale ; on parviendrait aussi à savoir si deux propriétés aussi différentes appartiennent au même principe ou à deux principes distincts. Si on arrivait à cette dernière conséquence, c'est-à-dire à isoler la partie capable de produire l'ergotisme de celle qui a la propriété de hâter le travail de l'enfantement, on rendrait à la science un grand service, en enrichissant la matière médicale d'un moyen qu'elle ne possède pas, et que le praticien pourrait employer sans craindre de déterminer des symptômes d'ergotisme. Toutefois, pour s'élever à ces hauts résultats, il faut non-seulement des observations exactes et détaillées, des expériences précises, mais encore une masse de faits telle, qu'on ne puisse révoquer en doute les conséquences qu'on en aura déduites.

Action du seigle ergoté sur l'économie.

Le seigle ergoté paraissant jouir de deux effets très-différens sur l'économie, nous sommes naturellement conduits à l'envisager sous le point de vue toxicologique et sous le point de vue thérapeutique. D'après le but que nous nous sommes proposés dans cette dissertation, nous ne ferons qu'énumérer les principaux phénomènes morbides qui résultent de l'usage long-temps prolongé du seigle ergoté, mêlé aux alimens dans des proportions plus ou moins grandes, nous réservant de nous étendre plus longuement sur sa propriété obstétricale.

Wendelin-Thalius, médecin allemand, est le premier qui, sur la fin du seizième siècle, ait décrit d'une manière exacte le seigle ergoté, et signalé ses effets meurtriers, déjà soupçonnés en 1596, à l'occasion d'une épidémie qui régna dans la Hesse et les contrées voisines. Cette maladie a depuis exercé de grands ravages, à différentes époques, dans la Suède, la Saxe, une partie de l'Allemagne; en France, les épidémies les plus funestes ont surtout éclaté dans la Sologne, le Blaisois, le Dauphiné, et plus récemment dans les départemens de la Corrèze et de la côte d'or. Ce ne fut qu'en 1670 que *Perrault* informa le premier l'Académie royale des sciences des effets pernicieux du seigle ergoté. Tandis que cette savante société s'occupait de constater, par des expériences directes sur les animaux et des observations faites sur les malades affectés d'ergotisme, que les symptômes qu'on observait alors étaient réellement causés par cette production végétale, *Langius*, médecin et sénateur de Lucerne, se livrait en Suisse à de semblables recherches.

Les symptômes déterminés par l'usage prolongé du pain dans lequel le seigle ergoté entre dans des proportions plus ou moins grandes, sont assez nombreux et se sont montrés différens dans les diverses épidémies observées jusqu'alors; on peut les rapporter à deux groupes distingués, dans ces derniers temps, sous les noms d'*ergotisme convulsif* et d'*ergotisme gangréneux*. La première variété d'ergotisme est caracté-

risée par des spasmes, des convulsions, des vertiges, un trouble plus ou moins marqué dans les facultés intellectuelles et dans les fonctions des sens, qui sont perverties ou anéanties, etc.; dans la seconde variété, les parties les plus éloignées du centre circulatoire tombent frappées de sphacèle. Ces deux genres d'accidens se sont montrés isolément dans le plus grand nombre des épidémies, et dans des cas plus rares on les a vus réunis; ils sont parfaitement décrits par M. *Renauldin*, à l'article *ergotisme* du Dictionnaire des sciences médicales.

Une chose bien digne de remarque pour le sujet que nous traitons, c'est que, dans les différentes relations sur les épidémies d'ergotisme, aucun auteur ne fait mention d'avortemens ni de suppressions des menstrues chez les femmes affectées de cette maladie; M. *Tessier* est le seul qui, à notre connaissance, signale ces accidens, encore le fait-il d'une manière si laconique et si peu détaillée, qu'il est permis de douter qu'ils aient été plus fréquens qu'ils ne le sont ordinairement; de plus, contre l'opinion de M. *Tessier*, nous pouvons citer celle de *Taube*, qui affirme positivement n'avoir jamais vu de femmes affectées d'ergotisme avorter; et celle de *Burghard*, qui assure n'avoir jamais remarqué le cours des menstrues interrompu pendant cette maladie.

Les effets délétères du seigle ergoté paraissent avoir été connus long-temps avant que la propriété obstétricale de cette substance n'ait été soupçonnée; *R. J. Camerarius* est, je crois, le premier qui, en 1688, ait signalé cette singulière propriété; voici textuellement ce qu'il en dit : *Ex unâ parte fuerunt inter nos, miro fato à pollice sphacelato extincti, qui clavos certè non esitarunt, et ex alterâ parte clavi qui à botanicis inter ischæma* (1) *referuntur, ab obstetricibus rockenmut-*

(1) Genre de plantes de la polygamie monoécie, et de la famille des graminées.

terle (1), *ut* ὀξιτοκιον (2) *dantur pauperculis.* (*Acta naturæ curiosorum*, centuria 6, observ. 82.)

Long-temps avant qu'on ne songeât à soumettre ce médicament à un emploi raisonné, l'empirisme s'en était emparé en France, en Allemagne, en Amérique; les sages-femmes et les matrones l'administraient secrètement comme un moyen propre à accélérer la marche et à hâter la terminaison de l'accouchement. C'était à M. *Desgranges*, de Lyon, qu'était réservé l'honneur de bien faire connaître l'action de cette substance sur la matrice, et d'enrichir la matière médicale d'un moyen qu'elle ne possédait pas encore. Ce zélé observateur fut conduit en 1777 à faire des recherches sur le seigle ergoté, parce qu'il avait occasion de rencontrer souvent dans sa pratique des sages-femmes qui l'administraient, et qui lui affirmaient obtenir par ce moyen des effets très-prompts et très-efficaces dans les cas où la matrice était frappée d'inertie pendant le travail de l'enfantement; le résultat de ses premières recherches a été publié dans un mémoire dont l'extrait est consigné dans le numéro 22 de la Gazette de santé. M. *Desgranges* a depuis publié plusieurs mémoires, dans lesquels il s'attache surtout à déterminer les conditions de l'inertie de la matrice qui favorisent l'action de l'ergot, et le moment opportun de l'administrer. Quarante ans de pratique ont convaincu ce savant médecin que cette substance a sur l'utérus une action stimulante qu'on pourrait appeler spécifique, lorsque, pendant la parturition, il languit dans un état d'inertie qui désespère souvent la femme et l'accoucheur.

Stéarns et *Prescot* nous apprennent qu'aux États-Unis la découverte de ce médicament, livré d'abord aux empiriques, se perd dans la nuit des temps; qu'il occupe maintenant un rang distingué parmi les autres moyens thérapeutiques, et qu'ils en font un fréquent

(1) Mot allemand composé de *rocken*, *seigle*, et de *mutter*, *matrice*, *seigle de matrice*. Ce nom a probablement été donné au seigle ergoté à cause de son action sur la matrice.

(2) Ὀξιτοκιον est dérivé de ὀξὺς, *prompt*, et de τοκος, *accouchement*.

usage sans avoir jamais vu d'accidens survenir, ni du côté de la mère, ni de celui de l'enfant. Le premier de ces médecins s'est avancé jusqu'à dire que ce médicament n'avait jamais trompé son attente.

Parmi les travaux les plus récens publiés en France sur l'emploi du seigle ergoté en médecine, le mémoire de M. *Villeneuve* mérite d'être cité : l'auteur, dégagé de toute prévention, discute avec clarté et bonne foi les avantages et les accidens attribués à cette substance; et, basant son jugement sur un grand nombre d'observations recueillies de toutes parts, il conclut en faveur de ce moyen, qu'il regarde comme très-propre à réveiller les contractions utérines ralenties ou tout à fait suspendues.

S'il est des cas où le seigle ergoté peut être employé avec avantage, il en est d'autres dans lesquels il pourrait devenir la source d'accidens plus ou moins fâcheux; il est par conséquent indispensable de déterminer les conditions sans lesquelles il ne peut être administré d'une manière rationnelle dans l'accouchement.

Il faut, selon M. *Desgranges*, le concours des quatre circonstances suivantes pour que l'ergot agisse efficacement et sans suites fâcheuses : 1°. la grossesse arrivée à son terme naturel; 2°. la femme et l'enfant bien conformés; 3°. l'enfant se présentant dans une position naturelle; 4°. le travail commencé, et le col de l'utérus mou et dilaté.

En imposant la première condition, M. *Desgranges* veut-il qu'on n'emploie pas ce médicament quand la grossesse n'est pas parvenue à son terme, parce qu'il ne produit aucun effet; ou craint-il que l'emploi intempestif de ce moyen ne provoque l'avortement? Dans le premier cas, il a raison de rejeter un moyen inutile, et dont l'application n'aurait aucun but; mais, dans le second cas, ses craintes seraient sans fondement, comme nous le verrons par la suite.

La bonne conformation de la mère et de l'enfant sont nécessaires pour justifier l'emploi du seigle ergoté; car à quoi bon exciter la matrice à se contracter quand le passage de l'enfant à travers la filière osseuse du bassin devient tout à fait impossible, soit que les parties de la mère s'y opposent par leur trop grande étroitesse ou par le dé-

veloppement de quelque tumeur dans la cavité pelvienne, soit enfin que l'enfant offre un volume trop considérable. Ces cas exigent d'autres moyens, qu'il n'entre pas dans notre but de décrire.

Il suffit de lire la troisième condition pour en sentir la nécessité. Si, en effet, l'enfant est placé de manière qu'il ne puisse sortir sans que sa position ne soit changée, on conçoit que les contractions utérines peuvent rendre cette manœuvre très-difficile, et même quelquefois impossible.

M. *Desgranges* regarde enfin comme très-essentiel, pour l'administration de l'ergot, que le travail soit déclaré, que le col de l'utérus soit assez dilaté et assez souple pour se prêter au passage de l'enfant; il veut, de plus, que le travail soit interrompu par l'affaiblissement des douleurs, leur éloignement et leur suspension plus ou moins complète : c'est alors que les contractions de la matrice, frappée d'atonie, seront très-efficacement excitées par le seigle ergoté, et que son emploi sera couronné d'un succès aussi prompt que complet dans le plus grand nombre des cas. Si, au contraire, ce médicament est administré avant le ramollissement et la dilatation suffisante du col de l'utérus, toute son action se portera sur cet organe, et pourra donner lieu à des spasmes, à des stases sanguines, et préparer des accidens graves pour les suites de couches. C'est aussi dans ces cas que le remède pourra se montrer impuissant, ou bien quand il agira, c'est qu'il aura été administré à des femmes d'une constitution molle et lymphatique, et ayant déjà eu plusieurs enfans.

Quelques faits sembleraient prouver que le seigle ergoté a été administré sans inconvénient, et a procuré des succès dans les cas où le travail de l'enfantement n'était annoncé par aucune dilatation du col de l'utérus. Quoi qu'il en soit, la prudence exige qu'on ne prescrive ce médicament que quand les conditions que nous venons de rapporter existent : d'ailleurs, en suivant ces principes, on évitera de le donner intempestivement, je veux dire quand la femme n'éprouve que de fausses douleurs, qu'on peut quelquefois confondre avec celles qui sont véritablement expultrices.

L'emploi de l'ergot est contr'indiqué quand il existe des signes manifestes de pléthore caractérisée par l'injection générale du réseau capillaire, la plénitude et la dureté du pouls, la rigidité et l'épaisseur du col de la matrice, qui est à peine entr'ouvert : dans ce cas, une large saignée convient parfaitement. *Stearns* pense qu'après avoir employé ce moyen on pourrait très-utilement avoir recours à l'ergot, si l'utérus tombait dans l'inertie. Enfin il est une foule de circonstances que la pratique seule indique dans lesquelles ce médicament ne doit pas être employé.

Le seigle ergoté ne paraît pas seulement utile pour exciter l'utérus à se débarrasser du produit de la conception. Quelques praticiens prétendent encore en avoir retiré de grands avantages pour provoquer le décollement du placenta dans les cas d'inertie de la matrice, pour arrêter les hémorrhagies utérines, diminuer l'écoulement trop abondant des lochies et le flux immodéré des règles.

Quoique le praticien possède un grand nombre de moyens propres à hâter le décollement du placenta, tels que les frictions sur l'hypogastre, les tractions sur le cordon ombilical, les injections stimulantes dans l'utérus, les injections d'eau froide par la veine ombilicale, etc., il est des cas où ces divers moyens sont insuffisans ou ne peuvent être mis en usage : c'est alors que le seigle ergoté pourra être utilement employé, surtout si le cordon ombilical a été rompu à son insertion au placenta. Il existe des observations peu nombreuses, à la vérité, qui semblent prouver les bons effets que l'on a retirés de ce médicament dans ces circonstances, et qui doivent engager les médecins à faire de nouvelles expériences sur ce point.

Comme les pertes qui surviennent après la délivrance sont presque toujours causées par l'atonie dont la matrice est frappée, il était bien rationnel de penser que l'ergot serait un moyen d'arrêter les hémorrhagies utérines, et peut-être même de les prévenir. Ce médicament est fréquemment mis en usage contre ces accidens par les médecins américains, et particulièrement par *Prescot* et *Chapman*, qui affirment en avoir obtenu les plus grands avantages. En France, MM. *Bordot*, *Gou-*

pil, etc. assurent n'avoir pas été moins heureux. Enfin quelques médecins ont avancé que le seigle ergoté jouissait encore de la propriété de diminuer l'écoulement immodéré des lochies et du flux menstruel ; mais nous pensons, en dernière analyse, que le seigle ergoté, qui a déjà acquis des droits bien grands à l'attention des observateurs, est encore un moyen à l'essai contre ces accidens, et que c'est à l'expérience à confirmer son efficacité dans ces différentes circonstances.

Préparations, doses, et modes d'administration.

Après avoir déterminé les circonstances dans lesquelles le seigle ergoté peut être employé avec des chances de succès plus ou moins fondées, disons quelques mots des différentes formes sous lesquelles il peut l'être.

La manière la plus commode et peut-être la plus énergique d'administrer ce médicament consiste à le réduire en poudre impalpable, et à le suspendre dans un véhicule aqueux inerte ou chargé de quelques principes excitans ou antispasmodiques : ainsi on pourra le donner dans un verre d'eau sucrée, dans du bouillon, du vin, une infusion de feuilles d'oranger, de tilleul, ou dans une potion composée ; sa saveur sera masquée, au besoin, par quelques principes aromatiques. Sous cette forme, on pourra faire prendre depuis huit jusqu'à quatre-vingt-dix grains d'ergot, et même plus, pendant le cours du travail de l'enfantement.

L'infusion et la décoction ont l'inconvénient de ne pouvoir guère être administrés sans que la femme ne s'en aperçoive, ce qui pourrait quelquefois lui causer des inquiétudes qu'il faut, autant que possible, lui ménager. Cependant, si on veut employer l'ergot sous cette forme, on fait infuser ou bouillir un gros de grains concassés dans un verre d'eau que l'on divisera en deux doses égales : la seconde ne sera administrée qu'autant que la première deviendra insuffisante. On peut encore former avec cette substance un sirop connu sous le nom de *sirop de calcar*, un extrait aqueux, alcoholique, une teinture alco-

holique, éthérée; enfin on peut l'administrer sous forme de bols, de pilules, et, dans quelques cas, il convient de le donner en lavement.

Quel que soit le mode de préparation que l'on adopte, la dose de ce médicament devra varier selon la sensibilité particulière de l'estomac ou de l'utérus, selon le courage de la femme, la durée du travail, le temps depuis lequel la poche des eaux s'est rompue, et selon une foule de circonstances que l'on ne peut préciser dans une dissertation de ce genre, mais que le praticien éclairé saura distinguer. Comme on ne peut connaître *à priori* le degré d'action que peut avoir l'ergot sur la personne à laquelle on l'administre pour la première fois, il est nécessaire de commencer par une petite dose, pour sonder la sensibilité particulière du sujet : ainsi on pourra donner d'abord dix à douze grains ; si, après quelque temps, cette dose paraît insuffisante, on la doublera, et dans le cas où une troisième dose deviendrait nécessaire, il ne faudrait pas craindre de l'élever à trente et même trente-six grains. Une remarque importante à faire, c'est que, donné à trop petites doses, le seigle ergoté fatigue la matrice plutôt qu'il ne l'excite à se débarrasser du produit de la conception, et cause un effet souvent contraire à celui qu'on attend.

Il est enfin des femmes qui, dans les derniers temps de la grossesse, rejettent par les vomissemens toutes les substances que ne leur dicte pas leur appétit capricieux ; c'est dans ce cas que l'ergot devra, de préférence, être administré en lavement; l'expérience a prouvé que son action était la même, mais seulement que la dose devait être un peu plus élevée que quand on le donnait par les voies supérieures.

M. *Desgranges* dit avoir employé la poudre de l'écorce qui recouvre les grains ergotés, et avoir obtenu avec cinq ou six grains de cette poudre des effets aussi marqués que trente-six grains d'ergots entiers ont coutume d'en produire : les observations de ce savant semblent donc prouver que c'est l'écorce qui jouit au plus haut degré de la propriété obstétricale. Cette particularité me suggéra l'idée

de faire prendre séparément à des animaux la pellicule de l'ergot, et la substance d'un aspect corné qu'elle recouvre, afin de savoir si l'écorce n'était pas aussi la partie qui jouissait à un plus haut degré de la propriété de produire l'ergotisme. J'ai pris pour sujet de mes expériences des oiseaux de la famille des passereaux et du genre des fringilles de *Linné*, tels que le moineau *fringilla domestica*, et le pinçon *fringilla cœlebs*, etc. J'ai vu constamment qu'un grain et demi d'écorce d'ergot suffisait pour rendre ces oiseaux presque immédiatement tristes et abattus, et les faire périr en moins de vingt heures dans de violentes convulsions ; tandis que douze à quinze grains de la pulpe intérieure produisait à peine les mêmes effets ; trois oiseaux ont survécu à cette dose, et ne sont morts qu'après trois jours, et après avoir pris, l'un quarante grains, et les deux autres trente-deux grains de cette substance ; pas un n'a présenté des symptômes d'ergotisme gangréneux, et tous sont morts au milieu de convulsions plus ou moins fortes.

Action du seigle ergoté sur l'utérus.

La promptitude avec laquelle le seigle ergoté agit n'est pas moins extraordinaire que la violence et la fréquence des contractions qu'il détermine. C'est ordinairement dix à quinze minutes après son administration que les douleurs, qui étaient devenues languissantes ou qui avaient complètement cessé, se réveillent, elles prennent progressivement plus d'intensité ; alors la main, appliquée sur la région de la matrice, sent cet organe se contracter, se durcir, et se dessiner fortement sous les parois abdominales ; le toucher fait aussi reconnaître que le travail marche avec énergie. Cependant, il arrive quelquefois qu'après avoir duré quelque temps, et avoir fait présager une délivrance prochaine, ces phénomènes disparaissent graduellement, et la matrice retombe dans l'état d'inertie où elle était avant ; c'est alors qu'il convient d'administrer une nouvelle dose d'ergot, et bientôt les contractions deviennent plus vives qu'elles n'avaient été jusque là, elles se succèdent sans interruption. Le fœtus, incessamment pressé,

reste immobile à la place où la dernière douleur l'a laissé, jusqu'à ce qu'une nouvelle vienne l'engager plus profondément dans l'excavation pelvienne, et qu'enfin la matrice en soit débarrassée. Après l'expulsion de l'enfant, l'utérus continue à revenir sur lui-même, et le reste du travail s'effectue comme si l'accouchement n'avait été provoqué par aucun moyen. Je ne sache pas qu'on ait été obligé de solliciter de nouveau, par le seigle ergoté, les contractions utérines, pour déterminer le décollement et la sortie du placenta ; dans tous les cas où on l'a administré, son action paraît s'être prolongée assez de temps pour qu'on n'ait pas eu besoin d'y revenir.

A ces phénomènes locaux se joint souvent, contre l'assertion de quelques auteurs, un trouble manifeste dans la circulation, comme le prouvent la seconde et la quatrième observations, consignées à la fin de cette dissertation ; la face s'anime, les pommettes deviennent rouges, les yeux brillans, quelquefois même il survient de l'agitation et du délire. Enfin, quelques auteurs ont cru remarquer dans la femme une plus grande susceptibilité nerveuse.

Ici se présentent à résoudre plusieurs questions très-intéressantes : la première, est de savoir qu'elle est la manière d'agir du seigle ergoté sur la matrice. Tout porte à croire que c'est sympathiquement qu'il excite cet organe à se contracter; la rapidité de son action éloigne toute idée d'absorption et de transport par les voies de la circulation. Le seigle ergoté semble jouir d'une sensibilité élective, comme l'émétique qui, sur quelque partie du corps qu'on l'applique, exerce une influence remarquable sur l'estomac, le mercure sur les glandes salivaires, les cantharides sur la vessie, etc.

Pourquoi l'ergot n'a-t-il d'action sur l'utérus qu'au moment où cet organe est sur le point de se débarrasser du produit de la conception? Ici on est réduit à des hypothèses plus ou moins ingénieuses. Dirons-nous, avec M. *Villeneuve*, que dans ce moment l'utérus, jouissant d'une sensibilité plus vive, exerce des sympathies plus nombreuses, et qu'il peut par là même être plus impressionnable par le seigle ergoté ; ou bien ne ferons-nous pas mieux d'avouer franche-

ment notre ignorance sur ce point, bien persuadés que nous sommes qu'on tombe dans le vague quand on veut tout expliquer?

Comme toutes les substances médicamenteuses dont les propriétés sont le mieux constatées, le seigle ergoté ne produit quelquefois aucun effet sensible : cette nullité d'action a paru tenir, dans quelques cas, à ce qu'il avait été administré intempestivement (*non crimen artis si quod professoris*) ; dans d'autres cas, à l'idiosyncrasie du sujet Quel praticien n'a pas vu échouer entre ses mains des médicamens dont l'efficacité est avouée de tous les médecins ! Enfin, dans d'autres circonstances, l'insuccès de l'ergot résulte de sa mauvaise qualité, comme on peut en acquérir la conviction, lorsque, administré convenablement à un grand nombre de personnes, il échoue constamment.

Les auteurs se sont beaucoup occupés des circonstances qui pouvaient diminuer les propriétés obstétricales de cette substance : les uns, et M. *Desgranges* en particulier, ont pensé que le temps lui faisait perdre une grande partie de son action, surtout lorsqu'elle avait été conservée à l'état pulvérulent : des expériences plus récentes sembleraient infirmer cette opinion; d'autres ont cru remarquer que le seigle ergoté, développé pendant des années très-pluvieuses ou très-sèches, jouissait de propriétés moins énergiques. M. *Baudelocque*, admettant les idées de M. *Léveillé* sur la formation de cette production végétale, explique de la manière suivante la diversité de ses effets. Selon lui, l'ergot développé pendant les années constamment pluvieuses, ou récolté dans une saison très-sèche et très-chaude, ne possédera que de faibles propriétés obstétricales. Dans le premier cas, le suc visqueux versé par la sphacélaire est dissous et entraîné par les pluies trop abondantes; le champignon lui-même, ramolli, tombe en déliquium. Si, au contraire, l'ergot a été recueilli pendant un temps trop sec, le suc répandu à sa surface se dessèche et se détache par les plus légers frottemens : la sphacélaire se sépare aussi avec une extrême facilité. On voit que cette opinion repose tout entière sur l'hypothèse que la sphacélaire est la partie active de l'ergot, et que c'est elle qui

lui communique toutes ses propriétés. La solution de cette question est donc prématurée, et exige des lumières que l'expérience seule peut jeter sur ce point.

Des différens résultats obtenus par l'emploi du seigle ergoté, il est résulté des opinions opposées sur ses propriétés. Les uns ont vu dans cette substance un moyen héroïque, ne manquant jamais son effet (*Stéarns*); d'autres, ayant observé avec plus de soin, ont vu qu'administré d'une matière rationnelle elle jouissait, dans la grande majorité des cas, d'une vertu obstétricale non équivoque (MM. *Desgranges*, *Prescot*, *Villeneuve*, *Goupil*); d'autres lui accordent à peine des propriétés douteuses, mais la regardent comme incapable de produire des accidens fâcheux (MM. *Vauquelin*, *Gardien*, *Desormeaux*); d'autres enfin veulent que le seigle ergoté soit banni de la matière médicale, comme un moyen toujours inutile et souvent dangereux.

Passons en revue les accidens attribués à l'emploi du seigle ergoté, et voyons jusqu'à quel point ces reproches sont fondés.

La première crainte qu'on a élevée, c'est de voir cette substance déterminer des symptômes d'ergotisme; mais les faits se pressent en foule pour rassurer contre ces accidens, qui ne se développent qu'après un usage long-temps continué du seigle ergoté mêlé aux alimens. Il est d'observation que des personnes se sont nourries pendant plus de quinze jours de pain qui en contenait plus d'un sixième sans avoir éprouvé le moindre malaise. *Parmentier* a pris pendant huit jours, à jeûn, un demi-gros de poudre d'ergot sans qu'il ait vu survenir aucun dérangement dans sa santé. M. *Cordier* affirme qu'avant de prescrire ce médicament il lui est souvent arrivé d'en manger deux gros sans éprouver d'autres phénomènes qu'une salivation plus abondante et un peu d'âcreté à la bouche.

Voulant m'assurer par moi-même des effets que pourrait produire sur moi le seigle ergoté, j'ai voulu répéter les expériences de ces médecins : en conséquence, j'ai pris pendant sept jours, le matin à jeûn, un gros de poudre d'ergot en suspension dans un verre d'eau sucrée. Les cinq premiers jours, je n'ai absolument rien éprouvé d'extraordi-

naire; ma circulation n'a pas été ralentie ni accélérée, mon appétit a toujours été le même, mes digestions n'ont point été troublées. Le sixième jour, j'ai commencé à éprouver un peu de dégoût et quelques nausées; mais le lendemain j'ai trouvé à cette substance une saveur si fade et si nauséabonde, que j'ai été obligé de porter à trois reprises à ma bouche le verre qui la contenait pour avaler la dose ordinaire : dix minutes après, j'ai éprouvé un peu de malaise et des nausées plus fréquentes que la veille. Je bornai là mes expériences, bien persuadé que j'étais qu'une nouvelle dose d'ergot m'aurait fait vomir, tant j'avais acquis de répugnance pour cette substance. J'engageai alors mon ami, le docteur *de Confévron*, à répéter sur lui les mêmes épreuves; il voulut bien s'y soumettre. Pendant trois jours, un gros de seigle ergoté pris le matin à jeûn n'ayant produit sur lui aucun effet sensible, le quatrième jour il augmenta la dose d'un demi-gros; enfin le soir de la même journée trente-six grains, pris immédiatement avant son dîner, ne causèrent aucun trouble dans sa digestion. Il est essentiel de faire remarquer que nous nous étions assurés, par des expériences faites sur des animaux domestiques, des effets délétères de l'ergot que nous avons employé. Je crois ces expériences bien capables de rassurer les personnes pusillanimes contre les prétendus symptômes d'ergotisme auxquels pourraient donner lieu quelques grains de seigle ergoté administrés dans l'intention de hâter le travail de l'enfantement.

Dans quelques cas on a vu survenir des vomissemens après l'administration du médicament, mais doit-on les regarder comme un accident, quand on se rappelle leur fréquence pendant le travail de la parturition; admettant d'ailleurs qu'ils soient l'effet de l'ergot, je ne verrais par une raison suffisante pour proscrire son emploi. Ne sait-on pas que quelques praticiens ont conseillé de faire vomir pour exciter les contractions de la matrice.

Nous opposerons le résultat des observations faites jusqu'alors à M. *Broussais*, qui regarde ce médicament comme un moyen incendiaire, capable de phlogoser le canal digestif, l'utérus, le péritoine.

Jamais on n'a vu l'emploi de l'ergot suivi de convulsions, quoiqu'on lui ait reproché de n'agir sur l'utérus qu'en y excitant des mouvemens convulsifs. Je ne partage point l'opinion de M. *Legouais*, qui veut rayer le seigle ergoté de la matière médicale, sous prétexte qu'il produit une action pathologique pour l'accomplissement d'une fonction naturelle. Ce savant ne tient pas compte de l'état d'inertie où se trouve l'utérus, état que l'on peut appeler *pathologique*, puisqu'il n'est pas conforme aux lois de la nature, et qu'il permet l'emploi de moyens qui seraient nuisibles dans toute autre circonstance, tels que l'introduction de la main, les injections stimulantes, les potions excitantes, etc.; et lors même que le résultat de l'action du seigle ergoté dépasserait un peu la mesure des contractions naturelles, faudrait-il rejeter un remède énergique, qui peut être si utile dans les dangers extrêmes. Dailleurs, en modérant les doses, ne peut-on pas modérer son action; c'est ainsi que l'émétique, qui produit de véritables contractions convulsives des muscles agens du vomissement, rend journellement de grands services à la médecine; la noix vomique, qui a réussi entre les mains de M. le professeur *Fouquier*, dans les cas de paralysie, ne doit ses succès qu'aux précautions qu'à su prendre cet habile praticien dans l'administration d'un remède aussi violent.

On a encore reproché au seigle ergoté de déterminer, dans quelques cas, la mort de l'enfant, par la violence des contractions utérines qu'il suscitait; et dans d'autres, par asphyxie, en suspendant le cours de la circulation entre la mère et le placenta. Ces reproches seraient des plus graves s'ils étaient fondés sur des observations positives. Contre le premier chef d'accusation, nous répondrons qu'il n'est aucun fait qui prouve que l'intensité des contractions utérines ait été assez violente pour faire périr le fœtus; d'ailleurs, le praticien est à peu près maître de donner tel ou tel degré de force aux contractions de la matrice, selon la quantité d'ergot qu'il emploie. En second lieu, de ce que, dans quelques cas, l'enfant est né avec des symptômes d'as-

phyxie, s'ensuit-il nécessairement qu'ils aient été l'effet du seigle ergoté employé pour hâter l'accouchement? Nous ne le pensons pas; car on voit souvent des enfans naître dans cet état, quand le travail a été long et pénible, et que surtout les eaux de l'amnios s'étant écoulées depuis plusieurs heures, les parois de la matrice ont été appliquées immédiatement sur le corps du fœtus; et c'est précisément dans ces cas qu'on administre l'ergot le plus fréquemment. Ainsi, je crois que, dans la troisième observation que je rapporte, on n'attribuera pas les symptômes d'asphyxie que présentait l'enfant en naissant à l'emploi de cette substance, mais bien à l'action immédiate de la matrice, qui, pendant trente heures, a pressé sur les parties de son corps. A l'appui de ces raisonnemens, nous pourrions invoquer l'autorité d'un grand nombre d'auteurs déjà cités, qui affirment n'avoir jamais vu d'accidens résulter de l'emploi rationnel de l'ergot, ni du côté de la mère, ni de celui de l'enfant.

Enfin, quelques auteurs ont prétendu que ce médicament était capable de provoquer l'avortement; mais outre que, dans les épidémies observées jusqu'alors, on ne fait pas mention de cet accident chez les femmes enceintes affectées d'ergotisme, les observations positives de *Stéarns* et de *Hall* semblent prouver qu'il n'a d'action sur l'utérus qu'au terme de la grossesse, et quand le travail est commencé. Le premier de ces médecins a été à même de voir l'ergot manquer d'effet sur une femme qui en avait pris une assez grande quantité dans la coupable intention de provoquer un avortement. *Hall* fit cesser, avec ce médicament, une hémorrhagie utérine survenue dans les derniers mois de la grossesse, sans qu'il vît survenir aucun phénomène pouvant faire craindre un avortement.

Malgré l'autorité imposante de ces médecins, nous croyons que de nouvelles expériences doivent encore être tentées pour prouver, d'une manière irrévocable, que le seigle ergoté est incapable de produire l'avortement.

Je terminerai cette dissertation en rapportant quelques observations que j'ai recueillies dans les cours d'accouchement, où j'ai été plu-

sieurs fois à même d'observer les effets du seiglé ergoté pendant le travail de la parturition.

Ire. OBSERVATION.

Une femme, âgée de vingt-six ans, d'une forte constitution, au terme de sa quatrième grossesse, éprouva, dans la soirée du 20 mai 1827, les premières douleurs de l'enfantement. A minuit, la rupture des membranes fut suivie de la cessation complète des douleurs. Le 21, à six heures du matin, elles n'avaient pas reparu ; le col de l'utérus offrait une grande mollesse ; ses lèvres étaient boursoufflées et comme œdémateuses ; sa dilatation avait le diamètre d'une pièce de cinq francs, et permettait de reconnaître une troisième position de la tête. Pendant tout le reste de la journée et la nuit suivante, les douleurs ne se réveillèrent pas ; la femme fut calme et dormit une grande partie de la nuit. Le 22, à huit heures du matin, le travail n'ayant fait aucune espèce de progrès depuis la veille, huit grains de seigle ergoté, réduits en poudre, furent administrés dans un verre d'eau sucrée. A huit heures vingt minutes, les contractions utérines se réveillèrent ; aux douleurs utérines s'en joignirent d'autres dans les reins, dans les lombes, qu'on calma en soutenant ces parties avec une serviette pliée en diagonale. A huit heures quarante-cinq minutes, les parties extérieures de la génération paraissant s'opposer, par leur rigidité, à la terminaison de l'accouchement ; dix nouveaux grains de seigle ergoté déterminèrent des contractions tellement soutenues et tellement énergiques, qu'en moins de sept minutes l'enfant fut expulsé. Il était du sexe masculin ; il ne présentait qu'une coloration médiocre de la face et des tégumens. Un quart d'heure après sa sortie, des tractions médiocres amenèrent le placenta au dehors ; son extraction ne fut suivie que d'un écoulement de sang peu abondant. La sécrétion du lait s'est établie vingt-quatre heures après l'accouchement, et a été abondante pendant tout le cours de la lactation. Les lochies ont cessé de couler après le treizième jour.

II^e. OBSERVATION.

Le 21 juillet 1827, se présenta à l'amphithéâtre de M. *Maygrier*, la nommée Richer, âgée de trente-huit ans, d'une constitution robuste, d'un tempérament sanguin, arrivée au terme de sa sixième grossesse. Les membranes s'étaient rompues spontanément dans la matinée, et leur rupture avait été suivie de l'écoulement d'une énorme quantité de liquide amniotique. Pendant le reste de la journée et la nuit suivante, la femme Richer a joui d'un grand calme, qui a seulement été interrompu plusieurs fois par des douleurs légères et passagères, qui ne présentaient pas les caractères des douleurs véritablement expultrices. Le 22, à sept heures du matin, le col utérin était dans le même état que la veille, c'est-à-dire qu'il offrait une notable longueur et une résistance assez grande sans dilatation appréciable. Quelques douleurs passagères déterminèrent, pendant la matinée, l'écoulement d'une grande quantité d'eau de l'amnios, et cessèrent complètement à une heure de l'après-midi.

A dix heures du soir, huit grains de seigle ergoté, administrés à trois reprises, et à une demi-heure d'intervalle, procurèrent des contractions toujours croissantes à chaque nouvelle dose. Cependant le col de l'utérus n'éprouvait aucun changement. A minuit, les douleurs, qui s'étaient succédées avec énergie et sans interruption, parurent se ralentir un peu, pour faire place à des phénomènes d'une autre nature. Après plusieurs frissons, la femme éprouva une chaleur très-vive sur tout le corps; sa peau se couvrit d'une sueur brûlante; ses yeux annoncèrent une inquiétude extrême; un moment même elle parut délirer. A cette grande agitation succéda un peu de calme, et graduellement tous ces symptômes se dissipèrent, et furent remplacés par de véritables douleurs expultrices, sous l'influence desquelles la dilatation du col s'opéra avec rapidité. A deux heures du matin, l'enfant, du sexe féminin, fut reçu dans un état de mort apparent; mais les soins qu'on lui prodigna le rappelèrent à la vie. Les suites de couches ne présentèrent rien de notable.

Remarques. L'emploi intempestif que l'on a fait, dans ce cas, du seigle ergoté, justifie les préceptes donnés par M. *Desgranges* et beaucoup d'autres praticiens, qui recommandent de ne l'administrer que quand le col utérin est assez mou et assez dilaté pour prêter au passage de l'enfant. On conçoit que, dans le cas contraire, toute l'action du médicament se porte sur la matrice elle-même et sur l'enfant, qu'elle comprime fortement ; de là la foule d'accidens que nous venons de rapporter.

III^e^. OBSERVATION.

Éléonore Léchevin, âgée de trente-neuf ans, d'une constitution molle et lymphatique, parvenue au terme de sa septième grossesse, éprouva, dans la matinée du 19 septembre 1827, les premières douleurs de l'enfantement. A une heure de l'après-midi, les membranes se rompirent spontanément, et deux heures après cette femme fut soumise à notre observation. Le col de l'utérus offrait alors une grande mollesse, et une dilatation de douze à quinze lignes de diamètre, à travers laquelle on distinguait une première position de la tête. Le lendemain, à six heures du soir, le travail n'avait subi aucune espèce d'avancement ; les douleurs étaient absolument nulles. On jugea convenable alors d'administrer vingt-cinq grains de seigle ergoté réduit en poudre. Dix minutes après, les douleurs commencèrent à arracher des cris à la femme, et prirent progressivement plus d'intensité jusqu'à l'expulsion complète de l'enfant, qui se fit à sept heures un quart. Celui-ci était faible et chétif ; tout son corps et surtout l'extrémité supérieure étaient le siége d'une couleur violacée très-intense, qui ne se dissipa entièrement que deux jours après l'accouchement. L'extraction du placenta, faite un quart d'heure après la sortie de l'enfant, ne présenta aucune particularité. Les lochies ont été peu abondantes, ainsi que la sécrétion lactée ; mais la femme nous assura qu'il en avait été ainsi dans ses accouchemens précédens.

Il n'est guère possible de douter ici des effets du seigle ergoté, et d'attribuer la réapparition des douleurs à la marche ordinaire de l'accouchement, quand on les voit se réveiller dix minutes après l'administration du médicament.

IV^e. OBSERVATION.

Le 3 octobre 1827, il se présenta à l'amphithéâtre de M. *Hatin*, pour y être accouchée, une femme primipare, âgée de vingt-un ans, d'une petite stature, d'une constitution éminemment lymphatique, et offrant un vice de conformation très-important pour l'état où elle se trouvait. Cette lésion était le résultat d'un travail inflammatoire établi, à l'âge de douze ans, dans l'articulation coxo-fémorale droite. Depuis ce temps, le membre inférieur du même côté a conservé une longueur plus grande que celui du côté opposé ; ce qui a rendu la marche inégale et pénible, les mouvemens d'abduction et de rotation en dehors sont devenus très-limités.

L'inspection extérieure du bassin faisant craindre quelques vices de conformation à l'intérieur, on jugea convenable de s'assurer s'il en existait ; des mesures prises avec toute l'exactitude possible prouvèrent que le bassin était régulièrement conformé, mais qu'il offrait en tous sens des dimensions moindres que de coutume. La main, introduite ensuite dans les parties de la génération, ne découvrit aucun obstacle à la terminaison de l'accouchement, dans l'intérieur de l'excavation pelvienne.

Le 4 octobre, à onze heures du soir, le travail n'avait fait aucune espèce de progrès depuis la veille ; la femme n'éprouvait que des douleurs rares et courtes, qui ne portaient point sur le col de la matrice : celui-ci, quoique d'une mollesse assez grande, ne présentait aucune dilatation apréciable. Vingt-quatre grains de seigle ergoté en poudre furent administrés dans un verre d'eau sucrée, et ne produisirent aucun effet apparent, ni sur la contractilité de la matrice, ni sur la circulation, ni sur l'état général du sujet. Ce défaut d'action devait-

il être attribué à la mauvaise qualité de l'ergot employé ou à l'idiosyncrasie de la femme, qui a assuré qu'il ne fallait pas moins de six grains d'émétique pour provoquer chez elle le vomissement, c'est ce qu'on ne put déterminer. La nuit se passa presque sans douleurs; dans la journée du 5, elles parurent un peu plus rapprochées que la veille, mais toujours bornées au côté droit de la matrice, qui ne se contractait que partiellement. A huit heures du soir, le col utérin offrait une grande mollesse, et une dilatation qui pouvait permettre à l'extrémité du doigt de s'appliquer contre les membranes et de soulever avec facilité un corps arrondi, très-mobile, qu'on reconnut pour n'être pas la tête de l'enfant. On jugea convenable alors d'administrer trente grains d'ergot, et quelques minutes après, les contractions utérines se réveillèrent; elles prirent bientôt une telle intensité, qu'on vit s'établir des symptômes de réaction très-marqués. Le pouls offrit, dans la force et la rapidité de ses battemens, les variations les plus curieuses; dans moins d'un quart-d'heure, il fit sentir depuis 55 jusqu'à 84 pulsations par minutes; de faible et insensible, il devenait tout à coup large et fort. Ces phénomèmes s'accompagnèrent d'une grande agitation et d'un état d'inquiétude que la femme manifestait hautement; mais à peine une demi-heure s'était écoulée, que ces symptômes disparurent pour faire place à un calme presque parfait, qui dura toute la nuit.

Pendant la journée du 6, les douleurs devinrent plus vives et plus rapprochées. Cependant, à onze heures du soir, le col utérin n'offrait encore que sept à huit lignes de diamètre; alors on fit prendre de nouveau à la femme trente grains d'ergot, et presque immédiatement les douleurs furent plus intenses, et devinrent véritablement expultrices. A une heure du matin, le col paraissant suffisamment dilaté, les membranes furent rompues, et l'enfant fut amené par les pieds, en seconde position. Il était d'une petitesse remarquable, et ne vécut que treize heures : la respiration parvint difficilement à s'établir. Le placenta fut détaché et expulsé par le seul fait des contractions uté-

rines. Les lochies ont été peu abondantes, et n'ont duré que six jours. La fièvre de lait ne s'est établie que le cinquième jour, et la sécrétion a été complètement suspendue huit jours après l'accouchement.

Remarques. Dans cette observation comme dans la seconde que j'ai rapportée, on voit que le seigle ergoté a été administré contre les principes de l'art, c'est-à-dire, lorsque le col de l'utérus n'était pas assez dilaté pour permettre à l'enfant de sortir. C'est probablement à cet emploi intempestif qu'il faut attribuer les symptômes de réaction que nous avons observés immédiatement après la seconde dose de ce médicament. Ce qui semblerait confirmer dans cette opinion, c'est l'action bien différente qu'il a produite lorsqu'il a été donné pour la troisième fois; alors le col utérin offrait une mollesse et une dilatation suffisantes; aussi le seigle ergoté a-t-il agi très-efficacement.

En terminant ici ce que nous avions à dire sur l'emploi du seigle ergoté dans les accouchemens, nous rappellerons un passage de *Stoll*, que le médecin doit constamment avoir présent à la mémoire :

« *Fortunatè medebitur, qui remedia exhibendi occasiones sagax captat, quive repertæ indicationi potiùs quam specificæ remediorum virtuti confidit*

FIN

HIPPOCRATIS APHORISMI.

I.

Prægnantes purgandæ, si materia turgeat, quadrimestres, et usque ad septimum mensem : hæ verò minùs. Juniores autem et seniores fœtus cautè vitare oportet. *Sect.* 4, *aph.* 1.

II.

Mulier in utero gerens, sectâ venâ, abortit, et magis, si major fuerit fœtus. *Sect.* 5, *aph.* 31.

III.

Si mulier quæ nec prægnans est, nec peperit, lac habeat, ei menstrua defecerunt. *Ibid.*, *aph.* 39.

IV.

Ut secundæ excidant, sternutatorio indito, nares et os apprehendere oportet. *Ibid.*, *aph.* 49

V.

Mulieri in utero gerenti si mammæ ex improviso graciles fiant, abortit. *Ibid.*, *aph.* 37.

VI.

Mensibus copiosioribus prodeuntibus, morbi contingunt : non prodeuntibus, ab utero fiunt morbi. *Ibid.*, *aph.* 57.